

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE
BELIGNEUXEnquête publique sur le projet de révision du
Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2025/42, du 12/09/2025, le Maire de Béligneux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné Mme Edna TREIBER- FERBER en qualité de commissaire enquêteur et M. Patrick RUFFILI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Béligneux du samedi 4 octobre 2025 au mardi 4 novembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet : <https://www.ville-beligneux.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

1^{ère} permanence : Mardi 14 octobre 2025 de 16h00 à 19h00
2^{ème} permanence : Samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
3^{ème} permanence : Lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance à la commissaire enquêteur à la mairie de Béligneux ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville-beligneux.fr

Cet avis est affiché à la mairie de Béligneux et peut être consulté sur le site internet : <https://www.ville-beligneux.fr/>

Au terme de l'enquête, la révision du PLU, éventuellement amendée, sera approuvée par délibération du Conseil municipal. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Le Maire

471571000



COMMUNE DE JAYAT

Enquête publique sur le projet
d'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme et du zonage
d'assainissement volets eaux
usées et eaux pluviales de la
commune de Jayat

Par arrêté n° 2025-38 du 09/09/2025, M. le Maire de Jayat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales (PLU).

A cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Patrick RUFFILI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Edna TREIBER-FERBER en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

L'enquête se déroulera à la mairie de Jayat du lundi 6 octobre 2025 au mercredi 5 novembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

1^{ère} permanence : lundi 6 octobre de 9h00 à 12h00
2^{ème} permanence : mercredi 15 octobre de 14h00 à 17h00
3^{ème} permanence : samedi 25 octobre de 9h00 à 12h00
4^{ème} permanence : mercredi 5 novembre de 14h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la mairie. Les observations peuvent également être

transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Jayat ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@jayat.fr

Cet avis est affiché à la mairie de Jayat et peut être consulté sur le site internet : <https://jayat.fr/>

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU et du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales, éventuellement amendés, seront soumis à l'approbation du Conseil municipal et du Conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Le Maire

470899700

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE
MESSIMY-SUR-SAONE

Avis d'enquête publique

Modification n° 1 du
plan local d'urbanisme de la commune

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté n° 2025// du Maire de la commune de Messimy-sur-Saône, une enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU de Messimy-sur-Saône.

La procédure permettra notamment de créer un secteur dédié en zone agricole, de créer un emplacement réservé pour parking et espace public et faire évoluer le règlement écrit.

Durée de l'enquête : du 15 septembre 2025 au 17 octobre 2025
Siège de l'enquête : Mairie de Messimy-sur-Saône (46 rue du Bourg 01480 Messimy-sur-Saône)

Composition du dossier : projet de modification n° 1 du PLU et avis des Personnes Publiques Associées.

Commissaire-enquêteur : M. Alain BOROWSKI et M. Michel PROTSSENKO comme suppléant.

Le dossier d'enquête pourra être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Messimy-sur-Saône, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur le site Internet de la commune : <http://messimysur-saone.fr>

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

-auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ;
-sur le registre déposé à la mairie de Messimy-sur-Saône, aux jours et heures d'ouverture habituels ;

-par courrier envoyé à la mairie de Messimy-sur-Saône, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;

-par courriel à l'adresse : modification1messimy@gmail.com

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes en Mairie de Messimy-sur-Saône :

- Mardi 16 septembre de 09 h à 11 h 30
- Samedi 04 octobre de 09 h à 11 h 30

- Vendredi 17 octobre de 13 h 30 à 16 h

A l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Messimy-sur-Saône et sur le site Internet de la commune.

La commune de Messimy-sur-Saône, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil municipal, la modification n° 1 du PLU.

Le Maire,
Vincent GELAS

469976200

COMMUNE DE
MARLIEUXAvis d'enquête publique portant sur le projet de
modification de droit commun N°1 du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 26 août 2025 le maire de Marlieux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur DEGEZ Pierre a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon comme commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Marlieux (1 Place de la Mairie) du Mardi 16 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 3 octobre 2025 à 19h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir les mardi, jeudi, vendredi et samedi matin de 8h30 à 12h00, où le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique. Il sera également consultable sur le site internet de la commune (www.marlieux.com).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra les observations du public, lors de ses jours de permanence en Mairie :

* Le samedi 20 septembre 2025 de 10h à 12h

* Le jeudi 25 septembre 2025 de 10h à 12h

* Le vendredi 3 octobre 2025 de 17h à 19h

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Marlieux 1 Place de La Mairie 01240 MARLIEUX ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.marlieux@wanadoo.fr

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la mairie de Marlieux et consultées sur le site internet de la commune : www.marlieux.com

Le projet de modification N°1 du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale suite à l'avis de l'autorité environnementale.

Au terme de l'enquête, l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune (www.marlieux.com) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire
Jean-Paul GRANDJEAN

469459300

COMMUNE DE
VILLIEU-LOYES-MOLLONEnquête publique sur le projet de révision du
Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Villieu Loyes Mollon, la modification du
périmètre délimité des abords du Château de
Loyes et du zonage d'assainissement

Par arrêté n°009/2025, du 01/09/2025 le Maire de Villieu-Loyes-Mollon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la modification du Périmètre Délimité des Abords du Château de Loyes et le zonage d'assainissement.

A cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Gérard BLANCHET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Villieu Loyes Mollon du Lundi 6 octobre 2025 au Jeudi 6 novembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la mairie : <https://www.mairievlm.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

1^{ère} permanence : Lundi 6 octobre 2025 de 9h00 à 17h00
2^{ème} permanence : Samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

3^{ème} permanence : Mercredi 22 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
4^{ème} permanence : Mercredi 29 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

5^{ème} permanence : Jeudi 6 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Villieu-Loyes-Mollon ou par voie électronique à l'adresse suivante : service-urbanisme@mairievlm.fr

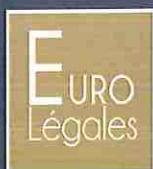
Cet avis est affiché à la mairie de Villieu-Loyes-Mollon et peut être consulté sur le site internet : <https://www.mairievlm.fr/>

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU, la modification du périmètre délimité des abords du Château de Loyes et le zonage d'assainissement, éventuellement amendés, seront soumis à l'approbation par délibération du Conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire

469747800



Marchés publics

Agir en Proximité
avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation



La Voix de l'Ain

AVIS IMPORTANT

Pour le département de l'Ain, le tarif des annonces légales est fixé par l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, à 0,187 € du caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, modifications, de dissolution et liquidations, non-dissolution ainsi que les procédures collectives et changement de nom patronymique.

Annonces administratives



Communauté de Mesdun-sur-Saône

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté n° 2025/01 du Maire de la commune de Mesdun-sur-Saône, une enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU de Mesdun-sur-Saône. La procédure permettra notamment de créer un secteur dédié en zone agricole, de créer un emplacement réservé pour parking et espace public et faire évoluer le règlement écrit.

Durée de l'enquête : du 15 septembre 2025 au 17 octobre 2025

Siège de l'enquête : Mairie de Mesdun-sur-Saône (45 rue du Bourg 01480 Mesdun-sur-Saône)

Composition du dossier : projet de modification n° 1 du PLU et avis des Personnes Publiques Associées.

Commissaire-enquêteur : M. Alain BROWSKI et M. Michel PROTSENKO comme suppléant.

Le dossier d'enquête pourra être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Mesdun-sur-Saône, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur le site internet de la commune : <http://mesdun-sur-saone.fr>

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ;

- sur le registre déposé à la mairie de Mesdun-sur-Saône, aux jours et heures d'ouverture habituels ;

- par courrier envoyé à la mairie de Mesdun-sur-Saône, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;

- par courriel à l'adresse : modification1mesdun@gmail.com

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes en Mairie de Mesdun-sur-Saône :

- Mardi 16 septembre de 09 h à 11 h 30

- Samedi 04 octobre de 09 h à 11 h 30

- Vendredi 17 octobre de 13 h 30 à 16 h

A l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Mesdun-sur-Saône et sur le site internet de la commune.

La commune de Mesdun-sur-Saône, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil municipal, la modification n° 1 du PLU.

Le Maire, Vincent GELAS

25169898

La Voix de l'Ain

est habilitée à publier les

ANNONCES LÉGALES

pour l'ensemble du

département de l'Ain

Réception des annonces

jusqu'au MERCREDI 10h00

pour parution le vendredi

04 74 23 80 70

annonces.legales@voixdelain.fr

La Voix de l'Ain

CHAQUE VENDREDI



COMMUNE DE LE PLANTAY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n° 2025/11 du 1er août 2025, le Maire de la Commune de Le Plantay (01) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi qu'au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques et de la révision du zonage d'assainissement.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale transmise à l'autorité environnementale sous le numéro de dossier n° 2025-ARA-AUPP-1546 et dont l'avis a été émis le 29 avril 2025.

Monsieur Gérard Deverchère a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon (décision n° E250008269 du 7 mai 2025) pour conduire l'enquête.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Le Plantay, site 159 Route de Versailleux - LE PLANTAY du lundi 6 octobre 2025 à 9h00 au 7 novembre 2025 12h00 inclus, soit 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Le Plantay (159 Route de Versailleux - LE PLANTAY) les :

- Lundi 6 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;

- Vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;

- Samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;

- Lundi 27 octobre 2025 de 13h30 à 16h30 ;

- Vendredi 7 novembre 2025 de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, sera déposé et consultable, pendant la durée de l'enquête, en Mairie de Le Plantay aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30 ; jeudi et vendredi : 9h00-12h00).

Une version numérique est également consultable à l'adresse suivante : <https://leplantay.wordpress.com/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête papier déposé en Mairie de Le Plantay aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Elles peuvent également être adressées :

- par mail à l'adresse électronique suivante : commune-du-plantay@orange.fr

- ou par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête publique relative au PLU, PDA et zonage d'assainissement - Mairie de Le Plantay - 159 Route de Versailleux LE PLANTAY, qui les annexera au registre d'enquête.

Ne seront prises en compte que les observations parvenues pendant la durée de l'enquête. Les observations du public seront consultables gratuitement et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande. Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public en Mairie de Le Plantay et utilisable aux heures d'ouverture de la mairie ou pendant les permanences.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de Monsieur le Maire (Patrick SARONI) Mairie de Le Plantay - 159 Route de Versailleux - LE PLANTAY - 04 72 25 04 64.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier papier de l'enquête. Les demandes seront à faire par écrit auprès de la Mairie de Le Plantay - 159 Route de Versailleux LE PLANTAY. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en Mairie ou sur son site internet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire,
Patrick SARONI
25169385



COMMUNE DE MARLIEUX

Avis d'enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 26 août 2025 le maire de Marlieux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur DEGEZ Pierre a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon comme commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Marlieux (1 Place de la Mairie) du Mardi 16 septembre 2025 à 9h30 au vendredi 3 octobre 2025 à 19h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir les mardi, jeudi, vendredi et samedi matin de 9h30 à 12h00, où le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune (www.marlieux.com). Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra les observations du public, lors de ses jours de permanence en Mairie :

- Le samedi 20 septembre 2025 de 10h à 12h

- Le jeudi 25 septembre 2025 de 10h à 12h

- Le vendredi 3 octobre 2025 de 17h à 19h

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Marlieux 1 Place de la Mairie 01240 MARLIEUX ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.marlieux@wanadoo.fr

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la mairie de Marlieux et consultées sur le site internet de la commune : www.marlieux.com.

Le projet de modification N°1 du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale suite à l'avis de l'autorité environnementale.

Au terme de l'enquête, l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune (www.marlieux.com) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire
Jean-Paul GREAEN
25169348



COMMUNE DE JAVAT

Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales de la commune de Javat

AVIS DE MARCHÉ

I. Identification de l'organisme qui passe le marché

Nom de l'organisme acheteur : Communauté de Communes de la Veyle

SIRET : 20007055500087

10 Rue de la Poste - Le château - 01290 Pont-de-Veyle - Téléphone : +33 305239015

Groupeement d'acheteurs : non

II. Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation et pour la remise des offres :

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.ain.fr>

L'intégralité des documents de la consultation sur le profil acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Norm du contact : Monsieur le Président

III. Procédure

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation (aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacités économiques et financières, capacités techniques et professionnelles) : voir la lettre de commande

Techniques d'achat : sans objet

Date limite de réception des offres : 13/10/2025 à 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

L'acheteur exige la présence de variantes : non

Critères d'attribution : se reporter à la lettre de commande

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

IV. Identification du marché

Objet du marché : Mission d'étude mobilité pour définir et accompagner à la mise en service d'un panel de nouvelles solutions

CPV objet principal : 79311000-7

Nature de marché : Marché de services

Lieu d'exécution : Territoire de la Communauté de Communes de la Veyle

Délai d'exécution du marché : 10 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la première mission (pouvant être réduit, sur proposition du candidat)

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché allot : non (la nature de la prestation ne permettant pas la décomposition en prestations distinctes)

Possibilité de confier ultérieurement au maître d'œuvre, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

V. Informations complémentaires

Renseignements complémentaires : demande écrite en utilisant l'onglet questions du profil <https://marchespublics.ain.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2025

25169505



AVIS D'ATTRIBUTION

Suite à l'avis n° 25164864 annonce du vendredi 27 juin 2025

Prestations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de 2 programmes :

-PREVESSIN MOENS (01280)-Vésennin

-16 logements collectifs

-IZERNORE-La Mode (01580) -9 logements individuels

Maître d'ouvrage : LOGIDIA - 247 chemin de Bellevue - 01950 PERONNAS - Tél. 04 74 32 17 40

Liste de l'entreprise attributaire :

-NEPSEN-94300 VINCENNES-137 790,00 € HT

25169352

La Voix de l'Ain

LA VOIX DE L'AIN est un hebdomadaire édité par la SAS H.C.R.
Siège social : 13 bis, rue Lalande - 01003 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 23 80 50
www.lavoixdelain.fr - courriel : redaction@voixdelain.fr

Associé SOGEMEDIA
Président Jean-Pierre de Korraoul, Directeur général
Directeur Nicolas BERNARD
Rédactrice en chef Corinne GARAY
Publicité locale Tél. 04 74 23 80 77 - publicite@voixdelain.fr
Publicité nationale Espace PHIR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris - Tél. 01 45 23 98 00



Abonnement 1 an : 90 €
Commission paritaire 0927 C 79933
ISSN : Ed. A - 2553-9477 / Ed. B - 2553-937 / Ed. C - 2554-0920 / Ed. D - 2554-0939 / Ed. E - 2742-3050 / Ed. F - 2780-3554

Impression édition Bresse : Digitaprint
Origine du papier : France

Taux de fibres recyclées : 100% Ecobabel européen du fournisseur sur ce papier n° F937001 - Plet 0,611 g/m²

Impression autres éditions : DIGITAPRINT - AYESNE-SUR-HELPE

Origine du papier : Francosuisse - Certificat de papier produit à partir de fibres FSC® - Pro Q022

(sous réserve de la Certification FSC®)